

28

Commission permanente
Séance du 5 décembre 2022



Rapporteur : Mme ROUSSET

47352

16 - Economie sociale et solidaire

Soutien aux projets collectifs innovants d'économie sociale et solidaire et subvention de fonctionnement

Le lundi 05 décembre 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme COURTEILLE (pouvoir donné à M. COULOMBEL), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h35.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 2 février 2022 ;

Exposé :

Le Département d'Ille-et-Vilaine soutient depuis 2005 les projets collectifs d'Economie sociale et solidaire (ESS) et a financé à ce titre 134 initiatives. Le Département a pris en compte la possibilité offerte par la Loi NOTRe et intervient au titre des solidarités territoriales et humaines. Trois projets ont été présentés à la commission ad hoc du 14 octobre 2022.

Tous ces projets ont été examinés en transversalité avec les agences départementales du Pays de Saint-Malo, Rennes et Vitré (service développement local et service vie sociale).

La direction Enfance-famille du Département a également été associée pour le projet porté par l'association TERRE.

Les pôles d'économie sociale et solidaire du Pays de Saint-Malo, Rennes et Vitré ont été également parties prenantes de l'accompagnement des porteur.euses de projets.

L'association "le Poirier Tiers Lieu" porte la création d'un lieu d'animation de la vie locale en milieu rural. L'association intervient prioritairement sur 8 communes : Hédé-Bazouges, Tinténiac, Québriac, Guipel, Vignoc, Langouët, Saint-Symphorien et La Chapelle-Chaussée.

Trois domaines prioritaires réunissent les bénévoles de l'association : l'action sociale, la transition écologique et l'animation territoriale. Un diagnostic de territoire à l'échelle de la commune d'Hédé-Bazouges a été réalisé au 1^{er} trimestre 2022. La partie immobilière est portée par une société civile immobilière. Il n'y a pas de soutiens financiers de l'association au niveau des communes et communautés de communes actuellement.

La commission émet un avis défavorable pour un accompagnement du projet en l'état pour les motifs suivants. Ce territoire n'est pas prioritaire au regard de la densité de structures ESS déjà existantes notamment sur Hédé-Bazouges. Au regard de la multiplication des projets immobiliers privés, le lien au territoire doit être questionné et approfondi par les services. Enfin, l'offre de services présentée par les porteur.euses de projets ne permet pas d'envisager un modèle économique.

L'association "TERRE" est basée à Chevaigné. Il s'agit d'une communauté Emmaüs agréée depuis 2021 dont l'activité économique exclusive actuellement est la fabrication de briques en terre crue. Dans l'objectif de pouvoir accueillir davantage de compagnes et de compagnons l'association a besoin de diversifier ses activités tout en conservant sa dynamique économique. En complément de la fabrication de briques en terre crue, elle souhaite étudier une double opportunité:

- le développement d'un accueil de jour en direction des jeunes de l'aide sociale à l'enfance ;
- la création d'une recyclerie de matériaux à destination : des particuliers, artisan.es, artistes et technicien.nes du spectacle, auto-rénovateur.trices, etc. L'étude d'opportunité va leur permettre de finaliser le projet social pour la dimension accueil de jour en partenariat avec la direction enfance - famille.

Concernant la recyclerie de matériaux, l'étude d'opportunité doit permettre à l'association de structurer son offre de services et de finaliser un budget prévisionnel pluriannuel pour la phase lancement.

L'association "For Me Lab" intervient à l'échelle de Vitré communauté. L'association porte la création d'un lieu d'animation pour l'inclusion numérique. Les porteur.euses de projets souhaitent l'orienter vers les jeunes en situation de décrochage et les personnes éloignées de la pratique du numérique. L'association dispose d'un lieu provisoire sur Vitré pour tester son offre de services. L'étude émergence permettra de structurer la gouvernance collective, de poursuivre le développement du lien au territoire et les partenariats, de préciser le modèle économique

(subventions / prestations / adhésions) et d'affiner l'offre de services.

Les subventions d'un montant total de 30 000 € font l'objet de deux affectations sur l'AP 2022 EECOF014 - imputation 65-90-6574.3505 - P43A7 et P43A3.

Décide :

- d'attribuer des subventions d'un montant total de 30 000 € aux bénéficiaires ci-dessous, conformément au tableau joint en annexe :

- 15 000 € à l'association TERRE pour un projet d'accueil de jour en direction des jeunes de l'aide sociale à l'enfance et la création d'une recyclerie de matériaux ;

- 15 000 € à l'association For Me Lab pour étudier la création d'un lieu d'animation pour l'inclusion numérique sur Vitré communauté ;

- d'approuver les termes des conventions à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et les associations TERRE pour le projet d'accueil de jour et de recyclerie de matériaux, For Me Lab pour le développement d'un lieu d'animation, jointes en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer sur cette base les conventions.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 6 décembre 2022

ID : CP20220934

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation